

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 15 septembre 2020 - Délibération n° 2020/09/10

**Objet : PROPOSITION DE COMPLEMENT A LA GRILLE TARIFAIRE 2020 A APPLIQUER PAR LE SERVICE EN REGIE CTDMA-EC**

L'an deux mille vingt, le 15 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 08 septembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – HAMONEAU Nicolas – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

**Etaient excusés :** VELLEINE-DEMAY Corinne – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – BERTELOOT Dominique – RABETEAU Raymond – POITOU-LE BIHAN Delphine – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – TROUSSET Patrick – DUGUET Pierre.

**Pouvoirs :**

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE Alain.
4. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
6. M. CANFORA Carmine donne pouvoir à M. NOURRISEAU Pierre-Marie.
7. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

**Suppléances :**

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

**Secrétaire de séance :** M. BUSSIERE Jean-Claude.

En exercice	Présents	Votants			
64	51	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
37	4	17	-	-	-

Vu la délibération n°2020/02/33b du 27 février 2020 relative aux barèmes tarifaires applicables par le service « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / économie circulaire »,

Le Président rappelle que la Communauté de Communes porte un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA II) dont l'axe n°2 est dédié à « l'éco-exemplarité de la collectivité et des communes membres ». En 2019, les bureaux du siège de la Communauté de Communes ont été dotés de corbeilles de tri des papiers et des emballages.

En 2020, il s'agit d'une part d'étendre l'action aux agents des 27 communes en régie, administratifs et techniques, afin de les associer aux bonnes pratiques de tri dans les bureaux, salles de réunion, de restauration, vestiaires...

Afin de sensibiliser un maximum d'agents et de veiller à l'équité entre toutes les communes, le Président propose que la Communauté de Communes offre une première corbeille de tri des papiers à chaque commune de la régie. Après consultation, lesdites communes feront suivre à la Communauté de Communes leurs besoins de corbeilles supplémentaires ; le service CTDMA se chargera de réaliser la commande groupée, puis de refacturer aux communes.

D'autre part, le Président précise qu'il s'agit d'étendre l'action à tous les services de la Communauté de Communes (annexe d'Ahun, centre de loisirs, crèche, RAM...). Toutefois, étant situés sur le territoire de collecte du SICTOM de Chénérailles, les dépenses associées seront facturées à celui-ci, ayant prévu les crédits au budget 2020.

Afin de pouvoir justifier auprès de la Trésorerie Comptable de ces refacturations aux communes ou à d'autres organismes, le Président propose donc au Conseil Communautaire de compléter les barèmes tarifaires relatifs à l'activité du service CTDMA-EC en y ajoutant les tarifs détaillés suivants :

Barème tarifaire pour la mise en place du tri des papiers et des emballages dans les bureaux communaux des 27 communes en régie et intercommunaux :

désignation	Proposition tarifs H.T. applicables à compter du 16/09/20
Corbeille (petite) de tri sélectif des papiers de bureau	6,69 €
Corbeille (grande) de tri sélectif des emballages dans les bureaux et autres annexes associées	8,25 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve la démarche de sensibilisation et de proposition d'équipements relatifs au tri des papiers et des emballages aux communes de la régie et aux services intercommunaux ;
- Fixe à 6,69 € le prix forfaitaire hors taxe relatif à l'acquisition d'une petite corbeille de tri des papiers et à 8,25 € le prix forfaitaire hors taxe relatif à l'acquisition d'une grande corbeille de tri des emballages dans les bureaux ;
- Dit que ces nouveaux tarifs viennent compléter les barèmes tarifaires du service CTDMA-EC, approuvés par la délibération 2020/02/33b du Conseil communautaire du 27/02/2020.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

